



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole
Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.29.06.74

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession de terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole - ZAE les Grandes Epenottes

Secrétaire de séance

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

M. Jean-Michel REBILLARD

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Par délibération n° 18.18.06.51b du 18 juin 2018, le Conseil Municipal a validé la cession en pleine propriété des terrains de la « ZAE les Grandes Epenottes ».

À l'époque, lors du transfert des parcelles, il n'a pas été incorporé le transfert de la parcelle cadastrée section ZD n° 125 sise Les Campes, à AUTHUME (39100) d'une superficie de 3380 m² et propriété de la Commune de Dole.

Aujourd'hui, il est proposé de procéder au transfert de propriété de ladite parcelle cadastrée section ZD n° 125 au prix d'un euro symbolique, au regard de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; en effet, cette parcelle est le prolongement de la rue François Xavier BICHAT sur la commune d'Authume et est appelée à desservir à l'avenir des activités situées en ZAE des Epenottes.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 21 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de la parcelle ZD n° 125 d'une superficie de 3380 m², sise Les Campes, à AUTHUME (39100),
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée moyennant le prix d'un euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole_ Place de L'Europe_39100 Dole
- Étude LEGATIS_39 avenue de Northwich_39100 Dole

*Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNEUX



**Cession de terrain à la Communauté
d'Agglomération du Grand Dole sise
Les Campes à Authume**

